



(ce mail est en version pdf en pièce jointe)

Bonjour à tous,

Je m'adresse aujourd'hui à chacun de vous pour vous demander votre aide auprès des députés et vous proposer des outils concrets pour le faire.

#### SITUATION ACTUELLE :

Depuis quelques mois, grâce à nous tous, militants pour l'égalité parentale, le débat de la résidence alternée pour les enfants de parents séparés est aujourd'hui portée devant le public par le biais des médias et elle est abordée par les pouvoirs politiques.

L'amendement 108 à la loi sur l'égalité hommes/femmes, premier pas concret en faveur de la Résidence Alternée, a été votée au sénat le mois dernier ([détails](#)) / ([article du Monde](#)) mais doit encore être ratifiée par l'assemblée nationale, ou le texte pourrait être modifié ou annulé. « *Tout projet ou proposition de loi est examiné successivement dans les deux assemblées du Parlement en vue de l'adoption d'un texte identique* ».

Les partis ayant voté POUR cet amendement, plutôt de droite ou du centre, étaient majoritaires au SENAT...([détail des votes](#)) Malheureusement pour notre cause, les partis de gauche sont majoritaires à l'assemblée nationale. ([détails](#)). Heureusement, certains députés PS sont favorables à la résidence alternée (lire + bas) !

L'amendement 108 à la loi pour l'égalité homme/femmes sera présenté à l'Assemblée Nationale probablement en début décembre. Il faut agir ce mois-ci !  
Si l'amendement ne passe pas, d'autres projets de loi sur la famille seront présentés au printemps 2014 après les municipales.



## NOTRE ACTION :

Le collectif de la Grue Jaune et ses partenaires ont donc décidé de rencontrer les parlementaires, en priorité socialistes, écologistes, communistes ou centre gauche, puisqu'on peut supposer que la droite nous est "acquise". C'est ainsi que :

– Le groupe Europe Ecologie/les Verts vient de faire une proposition de loi favorable à la résidence alternée ([lien](#)). Cette proposition "de principe" et maladroite ne sera sans doute jamais présentée à l'assemblée, mais elle montre leur orientation théorique et représente un argument de poids en notre faveur.

– Sophie Auconie, députée européenne et présidente de "Femmes au centre" soutient l'égalité père/mère depuis notre manifestation. Une délégation du collectif de La Grue Jaune a rencontré des députées socialistes dont Mme Chapdeleine, chargée de travailler sur la future loi sur la famille. Les députées se sont montrées intéressées, mais mitigées pour la résidence alternée par défaut. Les membres de notre collectif rencontrent des députés à Paris, en Auvergne, en Bretagne, etc...

– SOS Papa et SVP Papa ont rencontré le ministère de la justice et de la famille. Ceux-ci ne se sont prononcés qu'en faveur d'une médiation renforcée, ce qui est mieux que rien, mais peu satisfaisant.

– Martine Aubry a reçu avec bienveillance les grimpeurs du Beffroi de Lille, mais nous ne savons pas si elle a été relancée et comment elle pourrait s'engager concrètement.

– Barbes à Papas, à Bordeaux, rencontre actuellement les députés de Gironde et quelques uns d'Aquitaine.

– Armand Jung, député Socialiste de Strasbourg, a confirmé à l'association Un Enfant Deux Parents qu'il soutiendrait l'amendement 108.

– Yann Galut, député Socialiste du Cher, a confirmé au COLlectif Pour la COparentalité qu'il soutiendrait l'amendement 108.

– Jean-Paul Bacquet, député Socialiste du Puy de dôme, soutient notre collectif et notre combat.



J'aimerais ajouter à cette liste d'autres nom de députés de gauche favorables à la résidence alternée "par défaut", qui pourraient influencer leurs collègues. C'est là que VOUS intervenez ! Plusieurs d'entre vous nous ont déjà proposé, – lorsqu'ils ne l'ont pas déjà fait – de contacter les députés de leur région. C'est le moment de se (re)mettre au travail ! Au nom de votre association, de notre collectif ou d'une association proche de chez vous ([liste des assos ici](#)), **rencontrez les députés de votre région** (en priorité socialistes, écologistes, communistes ou centre gauche, puisqu'on peut supposer que la droite nous est "acquise"). Plus les contacts seront nombreux, plus nous auront de chance de faire changer la loi pour que nos enfants soient élevés par leurs deux parents.

L'objectif est que députés favorables à la résidence alternée et à l'amendement le déclare officiellement (par écrit).

### **COMMENT FAIRE :**

Pour présenter la situation à des politiques qui la connaissent peu, vous trouverez en pièce jointe des documents dont vous pourrez vous inspirer librement :

- Un texte de présentation proposé par SOS Papa Côte d'Armor.
- Un dossier complet présentant la situation de la justice familiale française et des moyens de l'améliorer. Ce dossier est le fruit d'un travail collectif des associations partenaires du collectif.

### Et en annexes :

- L'amendement 108 à la loi sur l'égalité hommes/femmes, premier pas concret en faveur de la Résidence Alternée à cette adresse : <http://www.senat.fr/scrutin-public/2012/scr2012-341.html>
- Une analyse du gouvernement "Désunion et Paternité" qui met en avant la fragilisation des relations père/enfant ou mère/enfant dans les modes de garde monoparentale.
- La proposition de loi des Ecologistes, très maladroite (cf art.1) mais favorable à la résidence alternée à cette adresse : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion1369.asp>

La liste des député(e)s de votre région et leur adresse mail est à cette adresse :

<http://www.assemblee-nationale.fr/qui/index.asp>

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous par téléphone en les cherchant sur Google.

**A vous de jouer !** Nous pouvons vous conseiller, voire centraliser les résultats. Si vous avez rencontré ou si vous comptez rencontrer un ou plusieurs députés, merci de nous en informer en contactant Sébastien Ledoux [ledoux.sebastien5@gmail.com](mailto:ledoux.sebastien5@gmail.com)  
N'hésitez pas à faire suivre ce mail.

**NOUS DEVONS AGIR ! Maintenant !**

Merci d'avance,



**Gérard OLLIVIER**

Coordinateur pour le collectif de LA GRUE JAUNE pour l'égalité parentale

Chargé de communication pour la fédération NOS ENFANTS ONT DEUX PARENTS

tél : 06 12 897 460

E-mail : [info@unparentdetrop.org](mailto:info@unparentdetrop.org)

Site Internet : [www.pourlegaliteparentale.org](http://www.pourlegaliteparentale.org)